

Le 7 juillet 2025

Note concernant la limitation de l'usage de l'eau sur la commune d'Alba la Romaine.

L'Escoutay et les communes qu'il traverse font partie de la zone hydrographique de la rivière « Ardèche ».

La zone hydrographique « Ardèche » est placée à compter du 7 juillet 2025 en niveau de restriction « Alerte » par arrêté préfectoral n° 07-2025-07-04-00008.

La commune d'Alba la Romaine est donc concernée par ce niveau de restriction.

Les usages de l'eau domestique pour les particuliers et les collectivités territoriales :

Il est bien entendu recommandé de ne pas arroser aux heures les plus chaudes de la journée :

- L'arrosage des pelouses, rond-point espaces verts publics ou privés n'est autorisé que trois jours par semaine (lundi, mercredi et vendredi) entre 20 heures et 9 heures.
- L'arrosage des jardins potagers et des terrains de sport est autorisé entre 18 heures et 11 heures.
- Le lavage des voitures est interdit sauf dans les stations de lavage habilitées.
- Le remplissage des piscines est interdit (sauf piscine de volume inférieur à 1M³). Le premier remplissage de piscine nouvellement construites et le remplissage complémentaire sont autorisés entre 20 heures et 9 heures.